



Le téléphone au volant est la cause d'un accident de la route sur 10.

• Il perturbe l'attention et multiplie par 5 le risque d'accident. Ecrire un message en conduisant multiplie ce risque par 23.



Depuis le 1^{er} juillet 2015, il est interdit aux conducteurs de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son.

Traversées des piétons

Céder le passage aux piétons est obligatoire...

dès lors que ceux-ci sont engagés

« régulièrement sur la chaussée », c'est-à-dire :

- sur un passage pour piétons,
- sur la chaussée si le passage piétons est à plus de 50 m,
- s'ils manifestent l'intention de traverser.

Le non respect de cette obligation est sanctionné d'une amende de 135 € et du retrait de 4 points sur le permis de conduire.



Cas classique : le premier véhicule s'arrête, le piéton traverse, il est percuté par le second véhicule.



Utiliser le clignotant

Mettre son clignotant est obligatoire pour :

- quitter sa place de stationnement
- signaler sa volonté de se garer
- signaler que l'on va tourner (à droite ou à gauche)
- signaler que l'on double un vélo, un deux roues
- signaler que l'on évite un obstacle.

• Dans un giratoire, il faut mettre le clignotant gauche lorsque 2 voies et plus sont matérialisées ou lorsque l'on parcourt plus de la moitié du giratoire, et le clignotant droit pour sortir.



« JE TRAVAILLE POUR VOUS, FAITES ATTENTION À MOI ! »

44% des usagers de la route dépassent de plus de 20km/h la vitesse limite autorisée aux abords des chantiers.

Derrière chaque chantier, il y a quelqu'un qui travaille. Respecter les règles, c'est respecter sa vie.

Chiffres repères Haute-Savoie

> En 2013 ^(a) : 393 accidents, 37 tués, 508 blessés.

> En 2014 ^(b) : 401 accidents, 46 tués, 494 blessés.

Du 1^{er} janvier au 31 mai 2015 : 120 accidents (contre 152 en 2014)^(c), 10 tués (contre 16 en 2014)^(c) et 157 blessés (contre 187 en 2014)^(c).

Le premier trimestre 2015 est marqué par une nette baisse du nombre d'accidents, de tués et de blessés sur les routes de Haute-Savoie.

Source : Observatoire Départemental de la Sécurité Routière : (a) données 2013 définitives, (b) données 2014 définitives, (c) données 2015 provisoires et 2014 définitives, comparées sur la même période.

kit de conduite 0€*



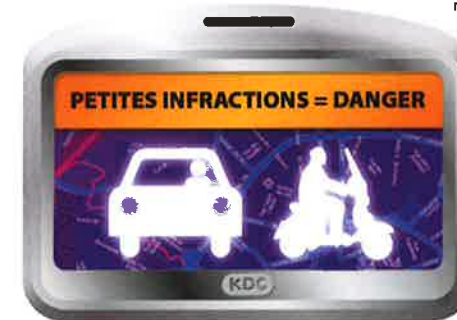
Je ne consomme pas d'alcool ni de stupéfiants



J'attache ma ceinture à l'avant et à l'arrière



Je n'utilise pas mon téléphone portable



Je signale correctement mes changements de direction



Je m'arrête au feu orange sauf en cas de danger



Je suis vigilant aux abords des passages piétons



Je réduis ma vitesse aux abords de travaux signalés

inclus dans ce kit "La courtoisie au volant"

* Disponible chez tous les conducteurs responsables

